

Préparation	: 30 min
Présentation	: 10 min
Discussion	: 20 min
Conclusion	: 1 min (inclu dans les 20 min)

▪ Rappel du protocole

Le candidat tire au sort un sujet dans la liste fournie par la CTR.

Le candidat dispose alors de 30 minutes de préparation.

A l'issue de cette préparation, le candidat dispose d'un temps maximum de 10 minutes pour présenter et argumenter sa façon de concevoir et de réaliser une action de formation de plongeurs préparant, un brevet ou une certification pour un cursus jeunes, N1, N2, N3, PE40, PA20, PA40, GP-N4 ou DP, et pour exposer les principes organisationnels sur lesquels il s'appuie pour réaliser cette action, ainsi que les éléments nécessaires à sa sécurisation.

A l'issue de cette présentation, le candidat répond aux questions du jury portant sur le projet présenté, ainsi que sur ses connaissances de pédagogie organisationnelle.

La durée totale de l'épreuve ne doit pas excéder 30 minutes.

▪ Conditions de déroulement

- Prévoir au minimum un moniteur 2° degré, et dans la mesure du possible deux moniteurs 2° degré par atelier.
- Le jury n'intervient pas pendant les 10 minutes maximum d'exposé.
- Lors des questions/réponses, le jury s'adresse au candidat sous forme interrogative exclusivement.
- Le principe n'est pas de chercher à confronter les conceptions du jury à celles du candidat. Il s'agit au contraire de laisser le candidat exprimer sa conception à des « pairs » joués par le jury.
- Les questions ne sont posées que pour permettre au candidat de développer ou de préciser certains domaines peu traités ou mal compris.
- Le candidat dispose éventuellement d'une minute à la fin de l'entretien pour synthétiser, préciser ou revenir sur ses propos.

▪ Compétences recherchées / attendues

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à organiser l'activité en toute sécurité.

Les compétences attendues sont donc celles qui sont nécessaires à l'accueil de tous les publics de plongeurs ainsi qu'à l'organisation de plongées en milieu naturel ou artificiel. Ces plongées peuvent être réalisées à partir du bord ou d'une embarcation. Toute proposition doit être mise en œuvre dans le respect et en cohérence avec le contexte réglementaire, ainsi que les exigences et / ou caractéristiques spécifiques de la plongée.

Dans le détail, la présentation du candidat devra mettre en évidence le contenu de ses connaissances dans les domaines suivants :

- La fonction de directeur de plongée en milieu naturel ;
- L'accueil de tous publics ;
- L'organisation et la planification d'un projet de formation ;
- L'organisation d'une sortie ponctuelle en bateau comportant plusieurs niveaux de formation et / ou d'exploration ;
- L'établissement d'une feuille de palanquées ;
- L'évaluation de tous les niveaux (brevets et certifications) ;
- La construction d'une progression sur plusieurs séances ;
- Les règles de sécurité spécifiques propres à certaines séances ;
- La gestion du temps, du groupe et des différentes ressources ;
- La connaissance et le respect du cadre réglementaire ;
- Les exigences de sécurité sur le bateau et sur le plan d'eau.

▪ Critères d'évaluation

- Réalisme, faisabilité, efficacité des actions ou des solutions proposées.
- Respect de la réglementation et de la sécurité.
- Connaissance des profils de plongeurs et de cadres fédéraux ou tiers.
- Mise en application des connaissances au service d'une démarche structurée.
- Clarté de la démarche, structuration de l'exposé, adéquation et pertinence des solutions proposées dans le contexte défini.